

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2023/01/24-05-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 24 janvier 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Vu** l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 12 janvier 2023,

**Considérant** que la Faculté des Sciences ne demandera pas le renouvellement de l'accréditation pour la mention Bio-informatique à compter de l'année 2024,

**Considérant** qu'en prévision de ce changement, le parcours « Développement logiciel et analyse des données » (DLAD) sera fermé dès la rentrée 2023,

### DECIDE :

**OBJET : Modification des capacités d'accueil en Master I pour l'année universitaire 2023/2024**

Le Conseil d'administration approuve la modification des capacités d'accueil en Master I pour l'année universitaire 2023/2024, telle qu'annexée à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée avec 24 voix pour, 3 voix contre et 1 absence.**

Membres en exercice : 36

**Quorum classique : 18 présents ou représentés**

Quorum physique : 18

Membres présents : 19

Membres représentés : 9

Fait à Marseille le 24 janvier 2023,

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université



